

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 mai 2021 à 20 h par visioconférence, avec enregistrement audio.

Sont présents : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1  
Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5  
Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Sont absents : Monsieur Denis Santerre, maire  
Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Véronique Lamarre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

1. *Ouverture de l'assemblée*

Madame la mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Elle remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, la séance du conseil est tenue par visioconférence. Le public n'est pas admis et il est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca).

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
  - 6.2. ADMQ – La grande Webdiffusion gestion municipale en remplacement du congrès
  - 6.3. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2021
  - 6.4. Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535
  - 6.5. Financement par billets de l'emprunt relatif aux travaux de pavage du 4<sup>e</sup> Rang et de la route Lepage
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Pétition – Non-respect de la limite de vitesse sur la rue de la Mer
8. **Transport**
  - 8.1. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022
  - 8.2. Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2021-2022
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques
  - 9.2. Travaux d'investissement au bâtiment de traitement de l'eau potable
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Modification de la réglementation – **Adoption finale des règlements**
    - 10.1.1. Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
    - 10.1.2. Règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07
  - 10.2. Approbation d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2020
  - 10.3. FRR – Programme de développement des communautés – Volet local – Enveloppe 2021-2022
  - 10.4. MRC – Présentation du Fonds pour la vitalisation des communautés dans le cadre du FRR
  - 10.5. Implantation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques

**11. Loisirs, culture, santé et bien-être**

11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du camp de jour pour l'été 2021

11.2. Réfection d'infrastructures sportives et récréatives extérieures (mini-golf)

**12. Suivi de la dernière période de questions**

**13. Divers**

13.1. Fabrique de Baie-des-Sables – Terrain du parc du Sacré-Cœur

13.2. Comité des pompiers de BDS – Demande de commandite pour les feux d'artifice de la Fête nationale

**14.** Période de questions du public

**15.** Levée de l'assemblée

**2021-097      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter l'ordre du jour du 3 mai 2021 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

3.      *Approbation du procès-verbal*

**2021-098      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 12 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 12 avril 2021 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

4.      *Présentation et adoption des comptes*

**2021-099      APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2021 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	79 842.30	\$
Liste des comptes payés (chèque # 8403)	20 000.00	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501240 au #501275)	28 733.90	\$
<b>Total des comptes au 30 avril 2021</b>	<b>128 576.20</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe*

Les élus s'interrogent sur la rémunération de la mairesse suppléante durant la période de remplacement du maire. Des vérifications seront faites en consultant le *Règlement numéro 2016-07 relatif au traitement des élus municipaux*.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été reçue du public pour cette séance.

6.1. *Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau, devra déposer prochainement sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2. *ADMQ – La grande Webdiffusion gestion municipale en remplacement du congrès*

**2021-100 ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (CONGRÈS)**

Considérant que le congrès de l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)* a été annulé en raison de la pandémie Covid-19;

Considérant que l'ADMQ a remplacé cet événement par « La grande Webdiffusion gestion municipale » qui se déroulera du 15 au 17 juin 2021;

Considérant que cet événement consiste à la présentation de 18 webinaires en 3 jours;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à « La grande Webdiffusion gestion municipale » de l'ADMQ qui se déroulera les 15, 16 et 17 juin 2021 au montant de 399 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

6.3. *Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2020*

**2021-101 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2021**

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2021 (13 jours au total). Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

6.4. *Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535*

**2021-102 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION POUR LE BUREAU**

Considérant que le photocopieur multifonction actuel (*Xerox WorkCentre 7535*) arrive à la fin de sa durée de vie;

Considérant que les caractéristiques du photocopieur multifonction ont été déterminées en fonction des besoins de la municipalité;

Considérant que des soumissions ont été demandées aux fournisseurs suivants :

- PCM Solutions d'affaires (Xerox)
- Les Services Kopilab (Toshiba, Konica Minolta et plus);
- Le Centre Bureautique (Canon ,Ricoh et Kyocera);

Considérant que les coûts d'achat, de location et d'opération ont été analysés sur une période de 60 mois et que les caractéristiques des photocopieurs multifonctions ont été comparées;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser l'achat d'un photocopieur multifonction de marque *Xerox* modèle *WorkCentre EC7856* chez PCM Solutions d'affaires. Le coût d'achat est de 5 925 \$ plus taxes et le coût d'opération est de 0,0075 \$ la copie monochrome et 0,0550\$ la copie couleur. Le contrat d'entretien est valide pour une durée de 60 mois. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé signer tous les documents relatifs à cette résolution. Le financement de cette dépense d'investissement s'effectuera à même le surplus accumulé.

Le photocopieur multifonction actuel sera offert à l'Office Municipal d'Habitation de Baie-des-Sables. En cas de refus, le photocopieur multifonction actuel sera vendu au plus offrant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

6.5. *Financement par billets de l'emprunt relatif aux travaux de pavage du 4<sup>e</sup> Rang et de la route Lepage*

**2021-103      ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2019-04 ET 2020-03 (CONCORDANCE)**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billets pour un montant total de 358 800 \$ qui sera réalisé le 10 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéro	Montant	Détail
2019-04	177 500 \$	Part municipale du 4 <sup>e</sup> Rang Ouest et Est
2020-03	27 800 \$	TECQ de la route Lepage
2020-03	153 500 \$	Part municipale de la route Lepage

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2019-04 et 2020-03, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Capital	
2022	39 300 \$	
2023	40 000 \$	
2024	40 800 \$	
2025	32 100 \$	
2026	32 800 \$	(à payer en 2026)
2026	173 800 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019-04 et 2020-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

**2021-104     ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 4<sup>E</sup> RANG OUEST, DU 4<sup>E</sup> RANG EST ET DE LA ROUTE LEPAGE**

Considérant que la Municipalité de Baie des Sables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2021, au montant de 358 800 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1-     CD DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS

39 300 \$	1,70000 %	2022
40 000 \$	1,70000 %	2023
40 800 \$	1,70000 %	2024
32 100 \$	1,70000 %	2025
206 600 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,70000 %

2-     FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

39 300 \$	0,60000 %	2022
40 000 \$	0,75000 %	2023
40 800 \$	1,00000 %	2024
32 100 \$	1,30000 %	2025
206 600 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,71200

Coût réel : 1,74822 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de la CD DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2021 au montant de 358 800 \$ effectuée en vertu des règlements d'emprunts numéro 2019-04 et 2020-03. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéants en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

La conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau a quitté temporairement la visioconférence vers 20 h17.

7.1. *Pétition – Non-respect de la limite de vitesse sur la rue de la Mer*

**2021-105      RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE À 40 KM/H DANS LES RUES DU VILLAGE**

Considérant la pétition comportant une quarantaine de signatures en date du 15 avril 2021 en vue de faire respecter la limite de vitesse sur la rue de la Mer;

Considérant que cette problématique est soulevée depuis plusieurs années;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

- De sensibiliser la Sûreté du Québec en vue d'augmenter la surveillance routière dans le secteur de la rue de la Mer;
- De demander à la Sûreté du Québec l'installation temporaire d'un panneau de sensibilisation affichant la vitesse des usagers de la route dans le secteur de la rue de la Mer;
- D'entamer les procédures en vue de réduire la limite de vitesse dans les rues du village (périmètre urbain) à 40 kilomètres à l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

8.1. *Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022*

**2021-106      APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2021-2022**

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la livraison de 300 tonnes métriques de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix fixe, la tonne métrique tamisée livrée et non livrée, sera demandé et devra être valide, jusqu'au 30 juin 2021. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.
- Ferme Annick inc.
- Entreprise Gilles Fournier.

Le devis tel que préparé par le directeur général est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 25 mai 2021 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

8.2. *Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2021-2022*

N'ayant toujours pas reçu le prix de Sel Windsor, la décision est reportée à la prochaine séance.

9.1. *Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques*

**2021-107      ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Considérant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de La Matanie;

Considérant que, concernant le traitement des matières résiduelles, la Municipalité de Baie-des-Sables est partie prenante à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides intervenue avec la Ville de Matane;

Considérant que, concernant le traitement des matières putrescibles, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite se prévaloir des services de traitement des matières organiques à la future plateforme de compostage de la Ville de Matane et qu'il est nécessaire de conclure une entente à cet effet;

Considérant le projet de protocole d'entente soumis pour la fourniture, par la Ville de Matane, de services de traitement des matières organiques;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables adhère à l'Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques, tel que remis par la Ville de Matane;

Que le Maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et le directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

9.2. *Travaux d'investissement au bâtiment de traitement de l'eau potable*

La conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau a rejoint de nouveau la visioconférence vers 20 h27.

**2021-108      TRAVAUX D'INVESTISSEMENT AU BÂTIMENT DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer certaines composantes défectueuses au bâtiment de traitement de l'eau potable tels que la vanne modulante de la source d'eau potable et la sonde de niveau de la chambre de contact;

Considérant qu'il est pertinent d'implanter une communication Ethernet sur l'automate du bâtiment de traitement de l'eau potable et celui du réservoir d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser la réalisation des travaux suivants :

- La fourniture, le raccordement électrique et la mise en service d'une nouvelle vanne modulante de 2 pouces au coût de 4 795\$ plus les taxes chez Automation d'Amours de Sayabec;
- L'installation de la vanne modulante aux conduites existantes se fera par un plombier de la région (+/- 4 heures d'ouvrage);
- La fourniture, l'installation et la programmation de deux (2) cartes Ethernet/IP Omron et de deux (2) routeurs pour l'implantation d'un tunnel VPN entre le réservoir et le bâtiment de traitement de l'eau potable;

- La fourniture, l'installation et la programmation d'une sonde de niveau 0-4 mètres H2O dans le chambre de contact au bâtiment de traitement de l'eau potable;
- Ces deux dernier éléments seront effectués au coût de 13 000 \$ avant les taxes chez Automation d'Amours de Sayabec;
- L'installation d'un chauffe-eau au bâtiment de traitement de l'eau potable.

Lorsque ces travaux seront complètement réalisés, les lignes téléphoniques de cuivre de Telus (+/- 200 \$ par mois) seront abandonnées et remplacées par la fibre optique de Telus (+/- 100 \$ par mois.)

Le financement de ces dépenses d'investissement s'effectuera à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

#### 10.1. *Modification de la réglementation – Adoption finale des règlements*

##### **2021-109 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DE PLUSIEURS DISPOSITIONS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin de procéder à la modification de plusieurs dispositions à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

##### **2021-110 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2012-07 AFIN D'AJOUTER LES ACTIVITÉS D'AGROTOUTISME DANS LES ZONES AGRICOLES DYNAMIQUES, VIABLES ET AGROFORESTIÈRES À TITRE D'USAGE CONDITIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07 afin d'ajouter les activités d'agrotourisme dans les zones agricoles dynamiques, viables et agroforestières à titre d'usage conditionnel* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

#### 10.2. *Approbaton d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2020*

##### **2021-111 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX POUR L'ANNÉE 2020**

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc., la nouvelle entité portant maintenant le nom d'Innergex Cartier SEC;

Considérant qu'il reste un solde affecté (retenue) pour l'année 2018 d'un montant de 375 \$ pour le Club de ski de fond de Baie-des-Sables;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2020 est de 26 111,98 \$;

Considérant les versements déjà autorisés au Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2020 en vertu des résolutions #2020-109, #2020-205 et #2020-232;

Considérant que les soldes disponibles du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2020 sont de 300 \$ pour le volet 1 et de 995 \$ pour le volet 2;



En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'accepter le projet retenu par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 19 avril 2021 et de demander à Innergex Cartier SEC de verser la somme suivante directement à l'organisme retenu :

<b>VOLET 2</b>				
<b>(Montant disponible en 2020 : 20 000 \$)</b>				
<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant accepté</b>	<b>Montant déjà versé</b>	<b>Montant à verser</b>	<b>Retenue (ou solde)</b>
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager)	390 \$	390 \$	0 \$	0 \$
Comité de la bibliothèque municipale (Hébergement du site Web Baie-des-Sables se raconte et concours de photos pour le 30 <sup>e</sup> anniversaire du Journal 4 saisons)	432 \$	432 \$	0 \$	0 \$
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Éclairage permanent et rideau de scène pour le centre communautaire Gabriel-Raymond)	1 500 \$	1 500 \$	0 \$	0 \$
Comité d'embellissement de Baie-des-Sables (Amélioration des structures au Sentier des Rosiers)	1 108 \$	1 108 \$	0 \$	0 \$
Comité des pompiers de Baie-des-Sables (Équipement de cuisson en plein air au propane)	850 \$	850 \$	0 \$	0 \$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Programme jeunesse pour le ski de fond)	625 \$	625 \$	0 \$	0 \$
La Fabrique de Baie-des-Sables (Ordinateur portable et réparation de l'entrée du bureau)	1 100 \$	1 100 \$	0 \$	0 \$
École Assomption (Réfection de la cour d'école)	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la Résidence des Sables)	7 000 \$	7 000 \$	0 \$	0 \$
Projet « Le Café La Caisse » (Aide au démarrage du projet)	4 000 \$	4 000 \$	0 \$	0 \$
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables (Achat de matériel informatique)	995 \$	0 \$	995 \$	
<b>TOTAL AFFECTATION – VOLET 2</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>19 005 \$</b>	<b>995 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE AU 2021-05-03</b>	<b>0 \$</b>			

Les commandites dans le cadre du volet 2 seront exceptionnellement versées en totalité à la signature de l'entente.

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex Cartier SEC et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

### 10.3. FRR – Programme de développement des communautés – Volet local – Enveloppe 2021-2022

Les élus sont informés de la disponibilité de l'enveloppe 2021-2022 au montant de 11 000 \$ du *Fonds régions et ruralité* dans le cadre du *Programme de développement des communautés – Volet local*. Ces fonds devront être utilisés pour des projets identifiés dans les politiques municipales locales.

### 10.4. MRC – Présentation du Fonds pour la vitalisation des communautés dans le cadre du FRR

Mercredi le 26 mai 2021 a été retenue comme date pour la présentation par la MRC de La Matanie aux élus du *Fonds pour la vitalisation des communautés*.

### 10.5. Implantation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques

L'étude de ce dossier est remise à plus tard.

#### 11.1. *Établissement des modalités relatives à l'implantation du camp de jour pour l'été 2021*

#### **2021-112     ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2021**

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2021-018;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'établir les modalités suivantes pour le camp de jour à l'été 2021 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école, sur le site Internet de la municipalité et la page Facebook de Loisirs de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer. Cette invitation sera lancée seulement si les directives du gouvernement autorisent l'opération des camps de jour malgré la pandémie de Covid-19;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1<sup>er</sup> juin au 17 juin 2021;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 120 \$ par enfant pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription (Règlement de tarification numéro 2020-04);
- Frais d'inscription flexible de 60 \$ par enfant par semaine, non décomposable (Règlement de tarification numéro 2020-04);
- Période d'opération : du 28 juin au 6 août 2021 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 7 h 30 à 17 h 30 (10 heures par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du camp de jour. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au camp de jour pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Un guide sera remis à chaque parent au début du camp de jour (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au camp de jour sera également complétée par les animateurs;
- Le nombre maximal d'inscriptions est fixé à 30 jeunes par semaine.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du camp de jour et cela, en collaboration avec la coordonnatrice en loisir, Madame Isabelle Dion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

#### 11.2. *Réfection d'infrastructures sportives et récréatives extérieures (mini-golf)*

#### **2021-113     RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES EXTÉRIEURES**

Considérant les résolutions #2020-091 et #2020-204 relatives à la réfection des infrastructures sportives et récréatives extérieures (terrain de mini-golf, de baseball et de volleyball) au centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant qu'une partie de ces travaux sont ou seront réalisés en régie interne, soit par les employés des travaux publics;

Considérant qu'il y a lieu de donner en sous-traitance une partie des travaux, soit la fourniture et l'installation de tapis extérieur sur le terrain du mini-golf;

Considérant que des soumissions ont été demandées à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accepter la soumission #68280 de Denis Décoration Ltée en date du 22 avril 2021 pour l'installation de tapis extérieur sur le parcours du mini-golf au montant de 2 608 \$ plus les taxes.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le *Programme de développement des communautés (PDC) du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de l'année 2020-2021.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

#### 12. *Suivi de la dernière période de questions*

Aucune question n'avait été posée lors de la dernière séance ordinaire.

#### 13. *Divers*

##### 13.1. *Fabrique de Baie-des-Sables – Terrain du parc du Sacré-Cœur*

#### **2021-114 REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DU CONSEIL DE LA FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES RELATIVE À L'ACQUISITION DU TERRAIN DU PARC DU SACRÉ-CŒUR**

Considérant les résolutions #2021-023 et #2021-065 relatives à la proposition d'achat du terrain du Parc du Sacré-Cœur à la Fabrique de Baie-des-Sables;

Considérant les interrogations du conseil de la Fabrique en date du 6 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de déléguer Monsieur Alain Leprince et Madame Marie-Claude Saucier pour rencontrer les représentants de la Fabrique et discuter avec eux en vue d'en venir à une entente pour l'acquisition du terrain du Parc du Sacré-Cœur. Cette entente devra être acceptée par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

##### 13.2. *Comité des pompiers de BDS – Demande de commandite pour les feux d'artifice de la Fête nationale*

#### **2021-115 COMITÉ DES POMPIERS DE BAIE-DES-SABLES – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES FEUX D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE**

Considérant que le Comité des pompiers de Baie-des-Sables désire reprendre la formule de l'année passée pour souligner la Fête nationale, soit la réalisation d'un grand feu d'artifice;

Considérant que ce comité sollicite financièrement la municipalité à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de référer le Comité des pompiers de Baie-des-Sables à la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

Madame Marie-Claude Saucier nous invite à souligner la naissance du bébé de Madame Gabrielle Trigaux conformément à la Politique visant à souligner les événements spéciaux.

14. *Période de questions du public*

Aucune question n'a été reçue du public pour cette séance.

15. *Levée de l'assemblée*

**2021-116      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre résolu de lever la séance à 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

\_\_\_\_\_  
Véronique Lamarre  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Véronique Lamarre, mairesse suppléante de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Véronique Lamarre  
Mairesse suppléante